

# FICHE REPÈRES DU RSU 2021

# Communautés d'agglomération Département du Nord

Cette fiche réalisée par le CDG 59 reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2021 sur la base d'informations déclarées par un échantillon de collectivités. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques. En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.



#### 5 rapports ont été validés lors de la campagne 2021 (validés en 2022)

1 134 agents recensés dans ces collectivités dont 814 fonctionnaires, 205 contractuels permanents et 115 contractuels non permanents

### Effectifs

72% des agents sont fonctionnaires



- En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- 36,59 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 9,6 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 49,6 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

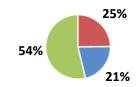
# Caractéristiques des agents permanents

43% d'agents relevant de la filière technique

				Nb moyen par
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	46,1%	63,9%	49,7%	101,2
Technique	47,4%	26,3%	43,2%	88,0
Culturelle	2,2%	8,8%	3,5%	9,0
Sportive	3,1%	0,5%	2,6%	8,7
Sociale	0,1%	0,0%	0,1%	1,0
Médico-sociale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Animation	1,1%	0,5%	1,0%	5,0

100%

 54% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



50,6 43,6 109,6

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 51%

100%

Total

■ Hommes

100%

204

	1	■ Femmes
Fonctionnaires	50%	50%
Contractuels	41%	59%
Ensemble	49%	51%

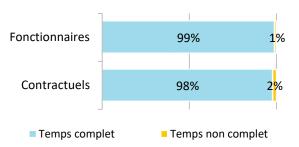
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 23% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	23%
Adjoints administratifs	22%
Attachés	16%
Rédacteurs	12%
Techniciens	7%

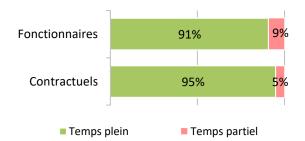
Fiche "Repères" du RSU 2021

# Temps de travail des agents permanents

99% des fonctionnaires à temps complet contre 98% des contractuels



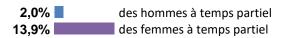
9% des fonctionnaires à temps partiel contre 5% des contractuels



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sportive	4%	Administrative	3%
Technique	1%		
Administrative	1%		

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

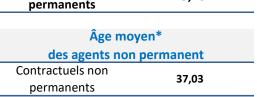


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

# Pyramide des âges

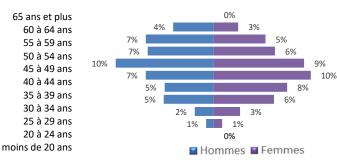
En moyenne, les agents ont 45 ans

Âge moyen*		
des agents pe	ermanents	
Fonctionnaires	46,37	
Contractuels	40,70	
permanents		
Ensemble des	AE 22	
permanents 45,23		
Âge moyen*		





### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 226,9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 166,7 fonctionnaires
- > 40,7 contractuels permanents
- > 19,5 contractuels non permanents

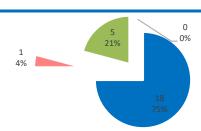
ETPR permanents moyens par catégorie



# Positions particulières

2,6% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2021 2/7

### **Mouvements**

En 2021, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 9,8%

Fonctionnaires	Contractuels permanents (
6,4%	25,1%



#### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020	Effectif physique au 31/12/2021
198,6 agents	203,8 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021				
Fonctionnaires <b>3</b> -1,6%				
Contractuels	7	23,5%		
Ensemble	7	2,6%		

## Principales causes de départ d'agents permanents

Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	28%
Mutation (changement de collectivité)	22%
Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	13%
Départ à la retraite	12%
Démission	8%

# Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

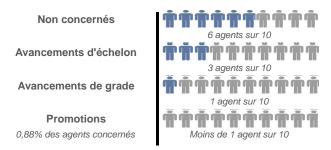
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	46%
Voie de mutation	32%
Remplaçants	9%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	5%
permanent Recrutement direct - Agent déjà prèsent en tant que contractuel permanent	5%
* Variation des effectifs :	

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

# Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels En moyenne, 0,7% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année
- 1 Ruptures conventionnelles actées en 20,0% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 100% sont à l'initiative de l'agent

**Avancements et promotions** Nombre moyen d'agents concernés sur 10



# Sanctions disciplinaires

40% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2021.

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	4	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	1	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	1	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

67% Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle 17% Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes) 17%

Fiche "Repères" du RSU 2021 3/7

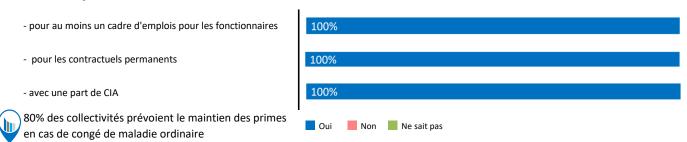
# Budget et rémunérations



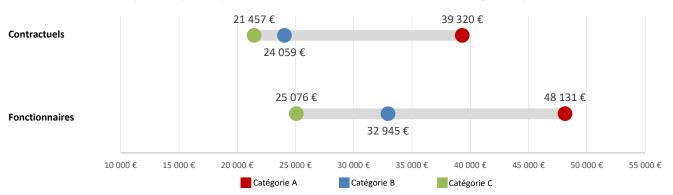
Les charges de personnel représentent 10,48 % des dépenses de fonctionnement

Montant<br/>moyenBudget de<br/>fonctionnement95 486 033 €Charges de<br/>personnel10 006 158 €Soit 10,48 % des<br/>dépenses de<br/>fonctionnement

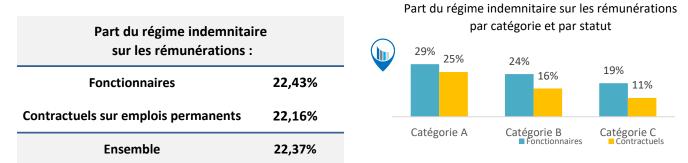
Mise en place du RIFSEEP



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,37 %



En moyenne, 4878 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées



60% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 2021 4/7

► En moyenne, 13,2 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 8,1 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	3,62%	2,22%	3,34%	2,30%
accidents de travail)  Taux d'absentéisme médical (toutes absences	6,52%	2,83%	5,78%	2,30%
pour motif médical)  Taux d'absentéisme global	7,07%	3,48%	6,35%	2,32%
(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	-	, 	-	

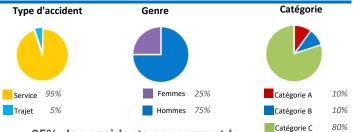
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 31,66 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

### Accidents du travail

- 100% des collectivités concernées par des accidents de travail
  - > 2 accidents du travail pour 100 agents
  - > En moyenne, 68 jours d'absence consécutifs par accident du travail



85% des accidents concernent la filière technique

# **Handicap**

80% des collectivités ont au moins un agent **BOETH** 



0,3 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

#### Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, d 96 841 € sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien 0€ dans l'emploi des travailleurs handicapés

# Prévention et risques professionnels

6 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

7 114 € Coût moyen des formations : Coût par jour de formation : 1 293 €

Non Ne sait pas Non réponse Existence d'un document unique (DUERP)

100%

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une

visite médicale spontanée 1,3% des femmes

0,6% des hommes

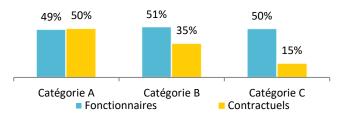
Fiche "Repères" du RSU 2021 5/7

## Formation Agents présents au 31 décembre

En 2021, 48% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

44% des femmes et 52% des hommes

# Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



Le budget médian consacré à la formation est de 121 928 €

## Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	51%
Autres organismes	39%
Coût de la formation des apprentis	8%
Frais de déplacement	1%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,5 jour par agent

#### Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	53%
Autres organismes	34%
Collectivité	12%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

# - Action sociale et protection sociale complémentaire

 40% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

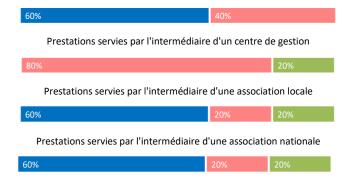
40% 20%

Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

·		
	Santé	Prévoyance
Montant moyen		
annuel par	459 €	152 €
bénéficiaire		
Non	réponse Oui	Non Ne sait p

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



#### **Relations sociales**

40% des collectivités concernées par des arèves



7 jours de grève en moyenne par collectivité

Sur mot d'ordre national 100%

Nombre moyen de réunions des instances

Comité technique	CAP	ССР
4	0	0

40,0% des collectivités ont engagé des négociations collectives

60% 40%

20,% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

#### Les principales négociations

Mise en place du télétravail

Déroulement des carrières et promotion

Conditions et organisation du travail

#### Les principaux accords

Conditions et organisation du travail

Temps de travail, qualité de vie au travail

Protection sociale complémentaire

Fiche "Repères" du RSU 2021

# Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2023 Version 1

Fiche "Repères" du RSU 2021 7/7